CONDITIONS:

... piastres par an—payables six mois d'avance.
... abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer exactement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR,** capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire ce trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les charlots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

POUR BORDEAUX.

La barque **L'AIMABLE MARIE,** capt. Fabre, commencera à charger aujourd'hui, et partira d'ici au 10 du courant. Pour fret de 150 balles de coton ou pour passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à

1er décembre P. E. & O. SORBE.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier, **MARY & SUSAN** capitaine Pierre, partira sans délai.

1 déc LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES

Le navire français **CECILIA,** capitaine ANGAUD, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov J. MAGER.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick **CANADA,** construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

27 nov rue Royale, No. 117.

A LOUER.

Une maison très commode, située à l'encoignure des rues Monségut et Levée; il y a aussi un beau jardin. Possession sera donnée le 10 du courant. S'adresser à

5 déc LINCOLN & GREEN.

A LOUER, (pour le 15 du courant.) Une maison à deux étages, rue Condé, entre St. Anne et Dumaine, maintenant occupée par M. Clague. S'adresser au médecin Formento, rue Toulouse. 4 déc—8

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir: Le livre des Cent et Un; Balzac, Contes philosophiques, do. Scènes de la vie privée, Madeleine par Paul de Kock, L'Elève de l'école Polytechnique; la Salamandre, par Eugène Sue; Plik et Plok, do. Atar Gull, do. Louis XI, par C. Delavigne; l'Escamoteur, par Stanislas Macaire; le Diable, par E. L. B. de Lamothe Langon; le Ligueur, par M. Dinocourt; la Princesse et sous-officiers, par E. L. B. de Lamothe Langon; Rose et Blanche, par G. Sand; œuvres de Ludwick Thieck, contes d'artistes M. Noël, ou les cancans, par E. Arnaud; le 5 mars, ou une conjuration sous Louis XIII; Marc Lorigot ou le petit Chiman, par V. Ducange; le Lorignon, par Delphine Gay; l'homme du peuple; Béranger, avec gravures.

E. JOHNS & CO.

11 déc rue de Chartres, No. 113.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS:

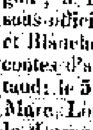

Les soussignés agens de **WILLIAM PRINCE ET FILS,** *propriétaires du*

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 28 nov—6m.

EN débarquement du navire américain Bewes, capitaine John Spear, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 64 barriques vin rouge, dont 40 vieux Médoc; 3 barriques do. do. de Montferrand; 36 tierçons vin blanc de Graves; 100 caisses de vin rouge, de 12 bouteilles, Pauillac, Médoc vieux; une caisse de peignes à retaper en corne.

8 déc J. B. LABATUT.

100 BOQUES. Vin en débarquement du brick La. Louisiana, sur la Levée, cet après-midi, à 4 heures.

8 déc J. MAGER.

83 PEAUX de bœuf, en débarquement de la goëlette Express, venant de Tampico, et à vendre par

P. DUBERTRAND & H. LEGENDRE.

10 déc. Rue St. Louis, No. 61.

MAQUEREAUX—240 barils No. 3, reçues par le navire Heraclide, à vendre par

6 déc LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur France, à vendre par

6 déc J. MAGER.

100 BARILS whiskey, 9 boucauts jambon, en débarquement du bateau à vapeur Chester, à vendre par

6 déc TOURNE & BECKWITH.

100 DOUZ. Chaises de fantaisie et de Windsor, différents genres, récemment reçues, à vendre par GEO. WHITNEY,

1 déc rue de la Douane, No. 21.

GLACES.—Le soussigné a à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY,

27 nov rue de la Douane, No. 21

SANGSUES de choix, reçues par l'Aimable Marie, de Bordeaux et à vendre par

29 nov FORESTIER.

330 SACS Salpêtre, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

100 SACS de Café, en débarquement de la goël. San Antonio, à vendre par

17 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

MORUE, 300 caisses, récemment reçu, à vendre par

18 nov THAYER, HURD & Co.

CHARRETTES, roues, drays, roues de charrues et brouettes, à vendre par

15 nov TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 barils farine fraîche, à vendre par [15 nov] TOURNE & BECKWITH.

21 BARILS Mélasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Marseille, et New-York, à vendre par

10 nov THEO. NICOLET & CO.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5 4.50 par baril, d'après le tarif, les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine (à partir de lundi.) 31 onces de pain pour un escalin.

8 déc D. PRIEUR, Maire.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par LOGDEN & CO.

7 déc rue du Canal, No. 57.

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE DE LA CRUE DE 1832,

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage, **NO. 83, RUE DE LA DOUANE.**

Raisins de Corinthe frais et citrons secs.—Le soussigné a reçu tout récemment et offre à vendre aux familles, en quantités convenables pour leur usage, un approvisionnement des articles ci-dessus. *Aussi:* Des sauces à la noix, et aux champignons, (*Ketchups*) sauces pour le poisson, et herbages pour soupes, tels que sauge, thein, marjolaine &c. 5 déc.

LE soussigné, de retour dans cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et en particulier aux dames qui l'honorent de leur patronage, qu'il vient d'ouvrir son magasin, rue Royale, No. 230, et qu'il a reçu par le Louisville, venant du Havre, un assortiment de marchandises, telles que joaillerie, bijouterie fine, orfèvrerie, plaquage d'argent, bijouterie fantaisie de toute espèce; do. de deuil, faux cols, cravates, chaussons d'hiver, portefeuilles, nécessaires, cartonnages, poupées, vases pour cheminées, &c.

Egalement un assortiment complet de marchandises de New-York et Philadelphie.

En outre, il prévient le public que, comme par le passé, il monte les diamans, fait toutes sortes d'échange pour de vieux bijoux et de vieille argenterie, et entreprend toute espèce de raccommodages.

ANGLAIRE.

3 déc rue Royale, No. 230.

$40 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la mulatresse nommée **MELLY** ou **AMELIA,** âgée d'environ 30 ans, taille d'à-peu-près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, des pieds plats, cou court, les mains petites, mais grasses les doigts rotirs; elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière; elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle porte ordinairement un tablier, et un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours bas et souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays elle appartenait ci-devant à M. Simon Doucé, rue Conti entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. Deguille.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois.

28 nov—30 LUCIEN VIGNAUD.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN**; il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole; pour peu qu'on l'excite il bégaie; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci-dessus et tout débourse raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,

Charpentier, au coin des rues des Remparts

21 nov et Bienville.

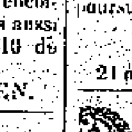

Arrêté sur l'habitation de M. J. A. Morgan (Détour des Anglais) un cheval bai-brun étant marqué d'une petite étoile sur le front d'environ 10 ans; le propriétaire pourra le reprendre en prouvant sa propriété et en payant les frais. 21 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, Juge; 8 décembre 1832.—*Schreiger Crole et autres contre George H. Hagan,* débiteur fugitif.—Sur motion de H. B. Skeels, syndic de la faillite, et sur enrégistrement du tableau de répartition, ordonné que tous ceux qui ont des oppositions à faire à l'homologation du tableau, se présentent dans l'espace de dix jours.

Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 8 décembre 1832.

10 déc—10 F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle-Orléans, 10 nov. 1832.—[No. 6562.]—*Charles Oger & Aut. Louis Oger vs. leurs créanciers.*—Pétition pour un atermoiement de 6, 12, 18 et 24 mois.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des demandeurs ait lieu au bureau de Ls. T. Caire, notaire public, lundi 17 décembre prochain, pour délibérer sur les affaires des demandeurs, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Extrait des minutes.

13 nov—10.2ns. FRED. BUISSON, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans, le 6 décembre 1832.—[Nos. 1183, 1184 et 1185.]—*Wm. Kenner et Co. Rd. Clague et Oldham contre leurs créanciers.*—Procès consolidés.—Sur motion de M. George Eustis, avocat de R. Relf, l'un des syndics des faillites ci-dessus désignées, et sur enrégistrement de la résignation de Samuel Jaudon, aussi l'un des syndics desdites faillites, ordonné, qu'une assemblée des créanciers desdits Wm. Kenner & Co., R. Clague & John Oldham, ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, notaire public en cette ville, le 9 de janvier prochain, pour nommer un syndic en remplacement de S. Jaudon, et pour délibérer sur toutes autres affaires qu'ils pourront juger nécessaires. Extrait des minutes,

FRED. BUISSON,

8 déc—12.2ns Dep. Greffier.

REÇU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre, et du nord:

Goudron et brai en gros barils,
2500 marmites françaises assorties de 1 à 108 pts,
2000 livres fil à seine et lignes de pêche, français, assorti,
12 jeux de garnitures de portes, à coulisse,
150 charrues françaises de 6 à 12 pouces,
Potagers assortis, longs et carrés.

F. PASCAL,

10 déc rue de la Levée, No. 55.

DOMESTIQUES.

ON demande de suite une cuisinière et une femme de chambre, sans enfants; on préférerait des femmes de couleur. Plus; un nègre ou mulâtre de 14 à 15 ans, s'adresser à l'imprimerie de M. Gaux, au coin des rues de Chartres et Bienville. 10 déc—3.

IL a été trouvé sous la Levée, près du bord de l'eau, en face de la ville, un vieux portefeuille de maroquin rouge, contenant différents papiers qui paraissent appartenir au capitaine Sandford, de la goëlette New-York. Le propriétaire pourra le réclamer au bureau de cette feuille, où il lui sera remis, en par lui prouvant sa propriété et payant les frais d'insertion.

10 déc

AVIS AUX DAMES.

REÇUS par la Cécilia, de Nantes, souliers fourrés pour dames et pentoufles fourrées pour hommes et femmes, à vendre chez les soussignés.

AUGUSTE GOUY & CO.

10 déc. Rue Royale, No. 188.

Collége Français.

MM. A. PICHON a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens des élèves confiés à ses soins, qu'à dater du 1er. janvier prochain, MM. *Ségassie, Bachelier* ès-lettres, et *Goyneau,* licencié en droit, voués depuis plusieurs années à l'enseignement, ayant professé dans les meilleurs colléges de France, lui seront adjoints en qualité d'associés.

Il contracte cette association afin d'être secondé avec zèle et succès dans la tâche pénible et honorable, qu'impose l'éducation de la jeunesse. Il ose espérer que les qualités estimables et les profondes connaissances de ses collaborateurs, seront promptement appréciées par les pères de famille qui lui ont accordé leur confiance.

L'Etablissement peut recevoir quelques pensionnaires.

N. B. Les titres à l'appui de la moralité et des capacités de MM. Ségassie et Goyneau sont déposés entre les mains de A. Pichon. Les personnes qui auraient quelque intérêt à les connaître, sont invitées à venir en prendre communication. 5 déc—10

SALPETRE &c. 100 barillets salpêtre raffiné de 100 livre chaque, 300 sacs do. crue, 100 demi-caisses chocolat, No. 1; 400 rames papier d'enveloppe; 20 douz. haches de Faxons; vin de Catalogne en barriques, St. Lucar, do. en demi barils, vieux Madère, do. Malaga sec, à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Londres, à vendre par

10 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 20 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente au No. 342, rue Dauphine, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Suzette Castanedo f. c. l. Conditions: Comptant. Par ordre de la Cour.

10 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile de feu Charles Laurel h. c. l. faubourg Ste. Marie, rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions: Comptant. Par ordre de la Cour.

10 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feue veuve Victor Dufour. Conditions, Comptant.

Par ordre de la Cour.

5 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régis et des testaments*—Samedi, 15 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu David Porter, faubourg Ste. Marie, au coin des rues Philippa et Girod, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour

MARTIN BLACHE,

3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 17 du courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, une quantité de selles, brides et autres articles de sellerie, composant le magasin de J. P. Bougenet, interdit.

Conditions: Toute somme de $100 et au dessous comptant, et toute somme au-dessus de $100 à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la Cour,

3 déc MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier, 1833; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Marie Dauphin négresse libre, savoir:

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, manœuvre et un peu charretier; Eulalie, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille nommée Marie, négritte de 6 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hebert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 73 de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: ½ comptant, et ½ à un an, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. public. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les deux esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir: Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique: Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. public. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March: un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St. Philippe ayant 64 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Feraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves ci-après appartenant à la succession de feu Marie Joseph Macarty, f. c. l. Euphémie, négresse américaine âgée d'environ 38 ans, depuis 4 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans, Kitty, fille d'Euphémie, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Berdoulet, décédée épouse de Martin Padol:

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés, Julien négrillon de 11 ans, et Uranie, négritte de 7 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants, payables le 16 avril prochain, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Feraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 13 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions: un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Feraud, notaire public. nov 20

JE crois de mon devoir de signaler au public la cure de longues fièvres en frisson que vient d'opérer en ma personne le traitement du Docteur RAPALO, que je recommande avec empressement à celles qui pourraient s'en trouver atteintes, et prie en même temps ce Monsieur de recevoir par cette voie le témoignage de ma parfaite reconnaissance.

Nlle. Orléans, le 11 décembre 1832.

EDOUARD DOUVILLIER.

12 déc E. L. DOUVILLIER.

AVIS.—Les soussignés, avocats près des Cours de cet état, ont l'honneur de prévenir le public et leurs cliens, qu'ils ont formé entr'eux une société pour l'exercice de leur profession. Ils tiendront leur bureau au domicile de M. A. Fourchy, rue du Bayou, No. 84, entre les rues Royale et Bourbon.

8 déc—6 FOURCHY & MAGNIN.

SUCRE—1000 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, à vendre sur diverses habitations à onze lieues au dessus de la ville, par

BLANC & BRUGIER.

10 nov Rue de la Levée, No. 68.

AVANCES offertes aux Planteurs qui désirent expédier leurs sucres au nord, s'adresser à

20 nov J. MAGER.

SANGSUES DE CHOIX—En débarquement du navire Cécilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

30 nov Rue de Chartres, No. 89.

LETTRES DE CHANGE—Sur Paris, Marseille, New-York et Boston, à vendre par

4 déc THEOD. NICOLET & CO.

CORDES D'EMBALLAGE du Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par,

3 nov. FOSTER & HUTTON, 77 rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

Dans l'affaire de Henry H. Banister contre ses créanciers.

PAR ISAAC L. M'COY,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District, dans et pour la Cour du premier District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, sur la pétition du syndic des créanciers de H. H. Banister, possessoir en partie, et d'après la proposition de Charles Banister aussi intéressé, acceptée par les dits créanciers, il sera vendu à la bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, samedi le quinzième jour de décembre prochain, les propriétés suivantes, savoir:

Le bail pour 18 ans, (commencé le 22 septembre,) de neuf lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les nos. 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par Js. Pilié, voyer de la ville, adopté par le Conseil de Ville le 21 juin 1831, et approuvé par le maire le 23 du même mois et signé par le dit Pilié le 27, annexé pour référer à un bail par Jacob Levy, Florence et Greene et Regan à John Mitchell, pardevant L. T. Caire, notaire public de la Nouvelle Orléans, le 28 juin 1831; lesdits lots sont de mesure américaine; le lot no. 11 ayant 23 pieds de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre deux lignes parallelles, borné d'un côté par le lot No. 10 et de l'autre par le No. 12 et sur le derrière par le lot no. 18. Les lots nos. 12 et 13 mesurant chacun 23 pieds six pouces de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces trois quarts, de profondeur, bornés d'un côté par le lot no. 11, et de l'autre par le terrain appartenant à M. J. M'Donough et sur le derrière par les lots nos. 11 et 13. Les nos. 21, 22 et 23 mesurant chacun 23 pieds 8 pouces de face à la rue Notre Dame, sur 101 pieds 8 pouces de profondeur, bornés d'un côté par le lot no. 20 et de l'autre par les nos. 24, 25 et 27, et sur le derrière par les lots appartenant à J. MacDonogh et Milne conformément au plan susmentionné. L'acquéreur devra s'obliger à remplir toutes les obligations et engagemens quelconques des dits Henry H. et Charles Banister envers Greene & Regan, tel qu'il est constaté dans l'acte du bail passé par devant L. T. Caire, notaire public le 22 septembre 1831, et les actes sus-dits. L'acquéreur aura tous les privilèges et sera sujet aux obligations qui résulteront de certains surlouages donnés à John Mitchell et P. Courval d'un lot chacun à raison de $200 par an et de plus avec les privilèges et obligations attachés à un surlouage donné ou devant être donné par ledit Banister à S. Smalledge, pour 2 lots à raison de $100 chaque, par an, et à Me. Rachel Gilbert de la partie supérieure de la maison de résidence située rue Girod, faubourg Ste. Marie et désignée par le numéro 57, louée à raison de $600 par an, payable par semestre et pour laquelle quatre billets de 300 piastres chaque ont été tirés en faveur de H. H. Bannister, à 6, 12, 18 et 24 mois et datés du 1er. juillet 1832 conformément à un acte passé pardevant Wm. Christy, not. public.

PLUS;

Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées au faubourg des Religieuses dans la paroisse Jefferson, à environ 2 milles au dessus de la ville et désignés par les nos. 32 et 33 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le 2 mars 1830. Le no. 32 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. Marie, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligne qui sépare le dit lot du lot no. 21, 134 pieds 5 pouces et 5 lignes, sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété. Le lot no. 33 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. André, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligne qui sépare ledit lot du lot no. 134 pieds 5 pouces 5 lignes, sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété, les deux lots susmentionnés étant les mêmes achetés par le dit H. H. Bannister, de Bev. Chew et de la succession de J. W. Smith, le 27 juin 1831.

CONDITIONS:—Le bail pour 18 ans des lots et bâtisses qui s'y trouvent, situés rues Girod et Notre Dame, avec tous les privilèges qui y sont attachés, mais sujet à toutes les obligations et responsabilités, dont il est parlé plus haut $1400 comptant; et si le produit de la vente se montait à plus de ladite somme il serait fait pour le surplus deux billets (déduction faite des 140 piastres payées) endossés à la satisfaction du syndic et payable en 6 et 12 mois, à partir du jour de la vente.

Les deux lots avec les améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg des Religieuses et achetés de la succession de J. W. Smith et de B. Chew $417 comptant et la balance à un crédit de 1 et 3 ans, du 27 juin 1832, en billets endossés avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 17 nov.

PAR ISAAC L. M'COY,

SAMEDI, 15 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu l'esclave LYDIA, âgée d'environ 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, parlant l'anglais et le français, bonne domestique de maison, et gardienne d'enfans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, elle a un bon caractère, pleinement garantie.

Conditions; 4 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 15 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu l'esclave Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, bonne blanchisseuse, couturière, cuisinière et repasseuse pour son âge, depuis 20 mois dans le pays, pleinement garantie.

Conditions: $300 payable au 1er. avril, en un billet endossé, et le reste comptant. 11 déc

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 15 décembre, il sera vendu, à la Bourse, à midi, l'esclave Fanny, âgée de 19 ans, elle est depuis l'enfance dans le pays, et parle le français et l'anglais; c'est un excellent sujet, elle lave, repasse et plisse, et a servi comme blanchisseuse pendant 18 mois, elle appartient au même maître depuis 5 ans, et est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en un billet endossé avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 10 déc.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

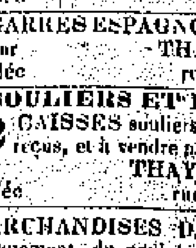

Dimanche prochain, 16 du courant, à 9 heures précises du matin, la Compagnie se réunira, à la Bourse Hewlett, en grand uniforme et à pied.

Par ordre du capitaine.

11 déc BARTHET, fourrier.

CIGARRES ESPAGNOLES—100,000, à vendre par THAYER, HURD & CO

12 déc rue des Magasins, No. 29.

SOULIERS ET BRODEQUINS.

12 CAISSES souliers et brodequins, récemment reçus, et à vendre par

THAYER, HURD & CO.

12 déc rue des Magasins, No 29.

MARCHANDISES DE SAISON.—En débarquement du navire paquebot Cincinnati, de New-York, et à vendre par les soussignés: 1 caisse satin riche, couleurs assorties; 1 do, bas de soie noirs, pour dames; 1 do. mouchoir poplins; 1 do. cravates de soie à la mode; 1 do, parapluies français; 1 do. soie à coudre; 1 do. peignes imitation écaille.

P. E. & O. SORBE,

12 déc rue Royale, No. 118.

CAFE—110 sacs café, reçus par le brick Joséphine, à vendre par

10 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

15 BOUCAUTS de sucre, en débarquement de la goël. Ste. Anne, vis-à-vis la rue St. Pierre, et à vendre par

10 déc BLANC & BRUGIER.

M. HURTEAUX, artiste du Théâtre de la Nouvelle-Orléans, ex chanteur de l'Académie de musique de Paris, a l'honneur de prévenir Mrs. et Mmes. les amateurs, qu'il se propose de donner des leçons de chant. S'adresser rue St. Pierre, No. 151,

11 déc—8

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu *Remigio Gonzalez de Noriega,* sont invitées à présenter leurs titres au soussigné, et celles qui lui doivent sont aussi invitées à payer entre ses mains, dans le plus bref délai.

7 déc—3.1[2] A. J. ATOCHA.

SUCCESSION DE VENTURA POY.

LES personnes qui doivent à la succession de Ventura Poy ou qui ont des réclamations à faire sont invitées à s'adresser à M. Joseph Omedas, au coin des rues des Français et des Bons Enfans, faubourg Marigny. 4 déc—3.2ns

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter d'aujourd'hui, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod: *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, Bavaroise au chocolat, bishop, &c. &c.* le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.

20 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants, *appartenant à la dite succession, savoir:*

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans; et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 8 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher, un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, *drayman,* nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, *drayman,* bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon *drayman,* bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de préserver et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'attelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zèlé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 23 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, parlant français et anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLISBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une presse et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans; bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison, repasseuse &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été choisis dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Ceux qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été revendus aussitôt et remplacés par d'autres meilleurs, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver dans cet état ou dans d'autres. Ils sont tous acclimatés et, à quelques exceptions près, qu'on fera connaître au moment de la vente, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

OU—Au lieu d'un quart payable comptant, on recevra des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et n'ay ant pas plus de 2 à 4 mois à courir, en ajoutant aux billets à 2 mois l'intérêt à raison de 6 0/0 et aux billets à 4 mois l'intérêt à raison de 8 0/0 par an. 19 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 5 décembre 1832, il sera vendu le lundi, 17 courant, à quatre heures de l'après midi, au Bassin Carondelet, environ **339,150 BRIQUES,** appartenant à la succession de feu John T. McNeil.

Conditions: 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 6 déc.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 4 octobre 1832, il sera vendu pour le compte de la succession de feu Louis Jacques Cornu, le samedi, 29 décembre prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, six esclaves, savoir: Charles âgé d'environ 40 ans, Tom, de 30 ans, Claiborne, mulâtre de 24 ans, Billy, de 35 ans, Jacques, de 25 ans, Laize mulâtresse, de 25 ans. *Plus:* 3 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 5, 6 et 7, de l'ilet 4, mesurant chacun 52 pied 8 pouces face à la rue Lesseps, sur 115 de profondeur.

CONDITIONS: Les esclaves un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les terrains payables, savoir: l'acquéreur s'obligera à payer deux billets, souscrits par le dit L. J. Cornu à l'ordre de Mr. Charles Lesseps, chacun de la somme de $493, 33⅓ cents et payables, le premier, le 2 mars 1834, le second, le 2 mars 1845, et le reste le 2 mars 1836, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 nov—13.2ns.

IL a été trouvé, ce matin, à 4 heures, sur la banquette, de la rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, *une partie de papier.* Celui qui prouvera en être le propriétaire, pourra le recevoir en s'adressant au bureau de L'ABEILLE, et en payant les frais d'insertion. 8 déc

MODES Françaises extra riches.—Reçus par la voie du nord et en débarquement du navire St. George, plusieurs caisses chapeaux de dames, du dernier goût, et à vendre par le soussigné.

8 déc F. LAGAY, rue de Chartres No. 102.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 22 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes cédées par Charles Lavenir à ses créanciers.

Un Lot de Terre de forme irrégulière situé dans l'ancien faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Histoire et des Grands Hommes, et composé de partie du lot de terre No. 136 et de partie dans la profondeur du lot de terre No. 130, mesurant plus ou moins au pied français 55 pieds 11 pouces à la rue de l'Histoire, 81 pieds 10 pouces de face à la rue des Grands Hommes, 170 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot de terre No. 136 et de la balance du lot de terre No. 130; de dite ligne perpendiculaire à la rue des Grands Hommes ayant ensuite 60 pieds 6 pouces dans la profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Grands Hommes, formant un angle rentrant, mesurant 47 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de MM. Sauvinet et Dastugues, et enfin 120 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue de l'Histoire qui le sépare de la propriété de M. Dastugues; ensemble avec tout les édifices qui sont construits, sans aucune exception ni réserve.

MARIE ROSE, négresse âgée de 32 ans,

JEAN PIERRE, négrillon âgé de 13 ans.

CONDITIONS:—Le Terrain $1500 comptant, la balance le 15 juin 1833.

Les Esclaves, moitié comptant, la balance le 15 juin 1833, Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, portant la date du 30 novembre 1832, il sera procédé, vendredi 14 du courant, à 10 heures du matin, au Bassin Carondelet, à la vente à l'encan de toutes les propriétés mobilières appartenant à la succession de feu F. M'Neil, décédé: lesquelles propriétés consistent en environ 312,000 briques, 100,100 pieds pin jaune, bois assortis, tels que chevrons, madriers, planches; 150 poteaux de cèdre, un lot d'essentes; 3 pièces pin jaune de 12 pouces d'équarrissage sur 60 pieds de longueur; 20 belles mules bien domptées et 3 chevaux; 8 charrettes à briques avec leurs harnais; un lot de planches de chênes; ameublement de maison, consistant en lits, tables, bureaux, chaises, pendule, miroirs, vaisselle, ameublement de cuisine, jarres à eau; une citerne et plusieurs autres articles.

Conditions: moins de $200, comptant; $200 à moins de 500, soixante jours; 500 et au-dessus, 4 mois, moyennant billet endossé à satisfaction. 3 déc.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du dit faubourg, par le no. 339, de l'ilet renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amour et de Marigny, le dit terrain ayant 50 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 310 et dans les profondeurs par les nos. 328 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et appartenances.

Conditions; un tiers comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois. 27 nov—3.1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de l'ilet 59 au plan ci-après relaté situé au faubourg Fatolin, de cette ville ayant 50 pieds de face à la promenade des Bons Enfans sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

Conditions; un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en bons billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés. 27 nov—3.1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers. 27 nov—3.1t10.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mardi 18 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

6 TERRAINS DE VALEUR,

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. 1 et 2, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur à la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et est borné derrière par le No. 4; le tout d'après le plan exposé à la bourse. Les bâtisses consistent en deux maisons en bois, divisées en huit appartemens, quatre en haut et quatre en bas. Il y a sur les Nos. 1, 2 et 3, des bâtisses en bois dans la cour. Les Nos. 1 et 2 seront vendus ensemble, et les Nos. 3, 4, 5 et 6 le seront séparément.—

Aussi: **UN AUTRE LOT DE TERRE,** situé à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod, No. 266, dans l'ilet No. 27, faubourg Marigny; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, et 120 pieds de face à la rue Girod.

Conditions—Pour les 6 lots, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le lot du faubourg Marigny sera vendu au comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs 15 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à midi, à la bourse, les esclaves suivants, savoir:

Henriette, griffonne âgée d'environ 21 à 22 ans, depuis 4 ou 5 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne blanchisseuse, repasseuse, couturière domestique de maison, etc.

Phœbe, âgée de 24 ans, et son enfant Isabelle, âgée d'environ 2½ ans; elle est dans le pays depuis 6 ans, parlant le français et l'anglais, excellente domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse, etc. pleinement garantie.

Conditions, pour chacune, 4 mois de crédit;

Jane, âgée d'environ 21 ans, depuis 3 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais; elle est cuisinière, blanchisseuse et repasseuse: pleinement garantie.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 3 mois et un tiers à 6 mois de crédit.

Jenny, âgée d'environ 28 ans, depuis 15 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, assez bonne pâtissière, etc. Les titres seulement garantis.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 2 mois et un tiers à 4 mois; toutes, excepté la dernière, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 6 déc

PAR JACOB LEVY.

JEUDI, 15 du courant, à la tonnellerie, rue St. Charles et au magasin du défunt Lewis Phillips, par ordre de Mme. E. Phillips administratrice de la dite succession; il sera vendu, à 10 heures:

700 boucauts pour mélasse, 600 tierçons do. 600 barils do., 2 dray, des outils, et une quantité d'articles appartenant à la dite succession. Conditions: comptant. 4 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 22 décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse, en vertu de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu Jacob Page, savoir: 2 ESCLAVES de prix:

SARAH, âgée d'environ 24 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

JUDITH, âgée d'environ 10 ans, très-bonne domestique de maison.

Aussi: 2 actions de la Banque de Cité, sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions—Les esclaves payables en billets à 4 mois, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables comptant. 23 nov.

BLOMB EN SAUMONS, à vendre sur la Levée, s'adresser à 4 déc J. MAGER.